



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 04/04/2025

Date d'affichage : 04/04/2025

***DELIBERATION N° 019/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Christine BACHES donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Modeste BOSQUE
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Robert TARDA
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absents : Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Secrétaire de séance : Olivier RABAT

OBJET : Affectation en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2025 (c/1068) d'une partie du résultat excédentaire de clôture en fonctionnement de l'exercice 2024.

M. Cosme Dilmé, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'assemblée que lors du vote du compte financier unique N-1, il appartient au conseil municipal d'affecter au budget primitif N, le résultat excédentaire de clôture constaté en section de fonctionnement du compte financier unique N-1 afin de couvrir le besoin de financement en investissement de l'année.

Il indique que l'excédent de fonctionnement de clôture du compte financier unique 2024 s'élève à 2 070 581,47 € et que l'excédent d'investissement 2024 atteint 924 640,67 €.

Le montant des dépenses totales d'investissement inscrites au BP 2025, compte tenu des RAR 2024 de 666 640 €, s'élève à 4 629 307,87 €.

Par suite, eu égard aux dépenses d'investissement prévues en 2025, M. Cosme Dilmé propose d'affecter en recettes d'investissement 2025 (c/1068), une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement 2024, soit un montant de 1 449 252,03 €, portant ainsi le total des recettes prévues en section d'investissement 2025 à 4 629 307,87 € (compte tenu des RAR 2024 en recettes de 341 072,30 €).

La « commission finances » qui s'est réunie le 02/04/2025 a donné un avis favorable à cette affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 au compte 1068 en recettes de la section d'investissement 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** la proposition précitée d'affectation de 1 449 252,03 € de l'excédent de clôture en fonctionnement pour 2024, au compte 1068, en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



M. François RALLO

Publication le : 16 AVR. 2025